

# UNITÉ DE COMPTE

disponible dans la gamme des contrats Target+  
et dans le contrat PrimoPER



## PrimoPacte 2

Unité de compte en édition limitée  
investie dans l'économie réelle

### EXCLUSIVITÉ

Support d'investissement en private equity  
éligible à l'assurance vie, au contrat de  
capitalisation et au contrat d'épargne retraite.

**RISQUE DE PERTE EN CAPITAL**

Durée de placement recommandée : 10 ans

 PRIMONIAL

# PRIMOPACTE 2 : L'ESSENTIEL

## DÉFINITION

PrimoPacte 2, unité de compte disponible en édition limitée<sup>1</sup> offre une exposition à la classe d'actifs du private equity<sup>2</sup> avec des standards institutionnels.

Son portefeuille est constitué de participations dans l'univers des PME et ETI<sup>3</sup> non cotées, situées majoritairement en Europe et dans les pays membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Chacune de ces entreprises présente un avantage compétitif, une position de leader sur son marché et un fort potentiel de développement.

PrimoPacte 2 investit principalement dans le cadre d'opérations de capital transmission et de capital développement<sup>4</sup>.

## AVANTAGES

- Accès à une classe d'actifs et à une sélection de fonds de private equity généralement réservés aux investisseurs institutionnels.
- Disponibilité<sup>5</sup> du capital sur une classe d'actifs de nature illiquide (valorisation bimensuelle).
- Accompagnement de PME et ETI françaises et européennes.
- Diversification du patrimoine.
- Potentiel de performance à long terme.

## RISQUES

L'investissement dans ce véhicule comporte des risques :

- Risque de perte en capital.
- Risque de durabilité<sup>6</sup>.
- Risques inhérents à tout investissement en capital.
- Risque d'illiquidité des actifs du fonds.

---

1. Vérifier la disponibilité du support et sa période de commercialisation auprès de votre conseiller/interlocuteur habituel.

2. Capital-investissement.

3. Petites et moyennes entreprises (PME), entreprises de taille intermédiaire (ETI).

4. Le capital-transmission consiste à racheter une entreprise existante, financé partiellement par emprunts (ou parfois uniquement en fonds propres), dans le cadre d'une opération dans laquelle les dirigeants sont associés avec des investisseurs professionnels spécialisés. Le capital-développement désigne le segment du capital investissement permettant d'accompagner les entreprises en croissance et à fort potentiel.

5. La durée d'investissement recommandée est de 10 ans, une sortie anticipée ne permet pas de profiter pleinement du potentiel de performance du support. Une perte en capital peut être constatée pendant toute la durée d'investissement. Se référer à la Note/Notice d'Information. Dans le cadre du contrat PrimoPER, seuls les arbitrages et les cas de sortie exceptionnels détaillés dans la Notice d'Information sont autorisés.

6. Le risque de durabilité, tels que définis à l'article 2 (22) du Règlement SFDR, fait référence à tout événement ou situation dans le domaine environnemental (E), social (S) ou de la gouvernance (G) qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des entreprises dans le portefeuille. Le risque de durabilité peut être spécifique à une entreprise, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes qui pourraient avoir un impact négatif sur la performance du portefeuille. Le processus d'investissement intègre une analyse des risques ESG, toutefois les mesures d'atténuation du risque de durabilité ne font pas l'objectif principale de la stratégie d'investissement.

**Durée de placement recommandée : 10 ans.**

**L'investissement en unités de compte présente un risque de perte en capital.** L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs de PrimoPacte 2, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant de la valorisation des actifs de private equity. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Note/ Notice d'Information du contrat d'assurance.

## DES ACTEURS RECONNUS



Distributeur

Son rôle :  
imaginer et sélectionner des solutions complètes adaptées aux attentes des épargnants.



Assureur

Son rôle :  
assurer la liquidité de l'unité de compte dans le contrat d'assurance.



Société de gestion

Son rôle :  
la gestion du support.

## FOCUS SUR LE PRIVATE EQUITY

### Une source de financement pour les entreprises non cotées

3

Le « private equity » ou « capital-investissement » est une des principales sources de financement des entreprises au même titre que le crédit bancaire et la cotation en Bourse. Il se positionne parmi les principales classes d'actifs que compte l'univers des investissements dits « alternatifs » et participe au financement de l'économie réelle.

Le private equity désigne l'apport de financement à des entreprises non cotées en Bourse, et ce aux différents stades de leur développement, accompagnant ainsi leur démarrage, leur croissance ou leur transmission.

### Un accompagnement stratégique des entreprises

En plus d'une participation financière, le private equity apporte un soutien stratégique au développement des entreprises accompagnées, afin de créer de la valeur au fil du temps.

### Une diversification sur le long terme

L'investissement dans des entreprises non cotées en Bourse constitue une opportunité pour les investisseurs qui recherchent la diversification et le potentiel de performance à long terme, tout en souhaitant donner à leur patrimoine une dimension entrepreneuriale.

## PRIMOPACTE 2 : INVESTISSEZ DANS L'ÉCONOMIE RÉELLE !

**L'économie réelle** désigne l'activité des entreprises et des collectivités qui produisent des biens et services.

Cette expression englobe toute activité qui s'ancre dans le quotidien de la population d'un territoire et de ses agents économiques.

### UN SUPPORT D'INVESTISSEMENT NOVATEUR

Généralement réservé aux institutionnels, experts de ce type d'investissement, le private equity suscite l'intérêt croissant des particuliers qui recherchent des placements performants, **dont l'utilité économique est concrète.**

**Primonial répond à cette demande et propose désormais une nouvelle façon d'investir dans le private equity avec PrimoPacte 2.**

Disponible dans le cadre de votre contrat d'assurance, l'unité de compte PrimoPacte 2 vous permet de soutenir la croissance d'entreprises non cotées, majoritairement européennes.

4 **Conçu en partenariat avec des acteurs reconnus,  
PrimoPacte 2 est un support unique sur le marché qui offre :**

**un investissement dans des PME et ETI** en croissance, principalement via des fonds de private equity, pour **diversifier son portefeuille** et rechercher du rendement, tout en acceptant un risque de perte en capital,

•

**un accès à du private equity de qualité institutionnelle,**

•

**la liquidité de votre capital**<sup>7</sup>. La constatation de la valeur liquidative est bimensuelle. La durée d'investissement recommandée est de 10 ans, typique pour la classe d'actifs du private equity.

**L'unité de compte PrimoPacte 2 est logée dans les contrats de la gamme Target+ (Target+, Target+ CAPI, Target+ CAPI PM) et dans le contrat de Plan d'Épargne Retraite PrimoPER<sup>8</sup>.**

**PrimoPacte 2 est un support en unités de compte et présente un risque de perte en capital.**

7. Se référer aux conditions de disponibilité dans l'annexe à la Note/Notice d'Information relative à PrimoPacte 2.

8. Dans le cadre du contrat PrimoPER, seuls les arbitrages et les cas de sortie exceptionnels détaillés dans la Notice d'Information sont autorisés.

# PRIMOPACTE 2, DANS LA CONTINUITÉ DU SUCCÈS DE L'INNOVATION PRIMOPACTE

## 1<sup>RE</sup> ÉDITION DE PRIMOPACTE

### CHIFFRES CLÉS

DE LA 1<sup>RE</sup> ÉDITION DE PRIMOPACTE

au 31/03/2022, depuis le lancement.

**46,4 M€**  
ACTIF NET  
DU FONDS

**189**  
EXPOSITION À DES SOCIÉTÉS  
SOUS-JACENTES\*

\* Excluant l'investissement  
dans Partners Group Global Value

**23**  
INVESTISSEMENTS  
RÉALISÉS

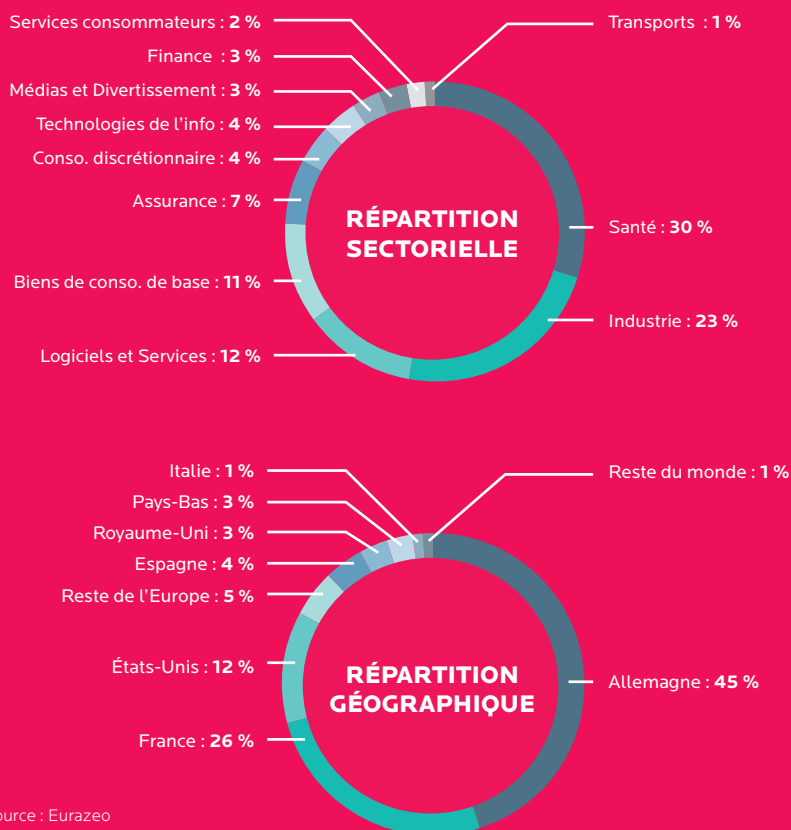
**113,70 €**  
VALEUR LIQUIDATIVE  
(PART A)

Source : Eurazeo

### RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE

DE LA 1<sup>RE</sup> ÉDITION DE PRIMOPACTE

(en fonction de la valorisation des sociétés sous-jacentes)



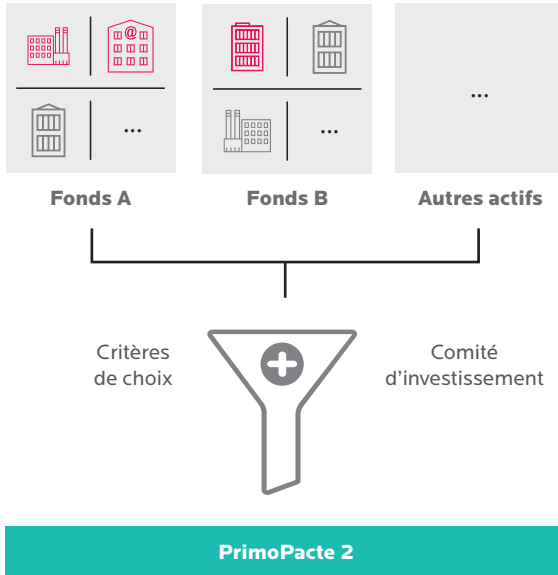
Source : Eurazeo  
Données au 31/03/2022  
Portefeuille en cours de construction

# COMMENT ÇA MARCHE ?

## IDENTIFICATION ET SÉLECTION DES INVESTISSEMENTS

Chaque actif de private equity est évalué selon un processus d'analyse complet au terme duquel il est retenu ou écarté de la sélection de PrimoPacte 2.

1

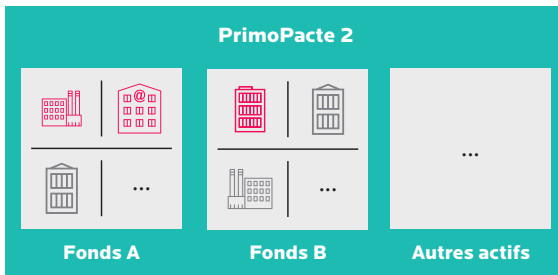


6

## ALLOCATION DANS PRIMOPACTE 2

PrimoPacte 2 sera diversifié au travers de **plusieurs fonds de private equity et de prises de participation en direct**. La diversification permet d'améliorer le profil de risque de PrimoPacte 2.

2



## IMPACT DANS L'ÉCONOMIE RÉELLE

PrimoPacte 2 sera investi sur un portefeuille d'environ **150 entreprises** non cotées, essentiellement européennes.

3



⇒ Diversification

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE PRIMOPACTE 2

PrimoPacte 2 est commercialisé pendant une période limitée au terme de laquelle il ne sera plus possible d'investir.

PrimoPacte 2 pourra procéder périodiquement à des distributions à l'initiative de la société de gestion, correspondant à la cession progressive des participations de private equity. Dans le contrat d'assurance, chaque distribution, ainsi que la dernière échéance, prendront la forme d'un arbitrage en sortie de PrimoPacte 2 vers le support monétaire de référence du contrat. **PrimoPacte 2 est un support en unités de compte et présente un risque de perte en capital.**

**Catégorie AMF :** Fonds commun de placement à risques agréé par l'AMF en date du 28/06/2022 sous le numéro FCR20220008.

**Nom du produit :** FCPR PrimoPacte 2 Part A, code ISIN FR0014009U15.

**Gestionnaire :** Eurazeo Investment Manager, société de gestion agréée par l'AMF sous le n°GP 97-123 et immatriculée au RCS de Paris sous le n° 414 735 175.

**Durée de placement recommandée :** la durée minimale de placement recommandée est de 10 ans. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux aléas de performance d'un seul support en unités de compte.

**Stratégie d'investissement :** PrimoPacte 2 a pour objectif de réaliser des investissements dans la classe d'actifs du private equity par l'intermédiaire de fonds d'investissement ou de prises de participations directes (le cas échéant via des holding d'acquisition) ciblant des entreprises non cotées, de toutes tailles, aux stades suivants : majoritairement capital-transmission et du capital-développement. Les gérants sélectionnés sont des acteurs établis, des équipes expérimentées bénéficiant d'un long track record<sup>9</sup>. Les investissements sont sélectionnés dans le respect des politiques appliquant les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) d'Eurazeo et Sogecap et répondant aux critères de l'article 6 du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

**Zone géographique :** essentiellement France, Europe et tout pays de l'OCDE.

**Valeur Liquidative d'origine :** 100 euros.

**Périodicité de la valeur liquidative bimensuelle :** la valeur liquidative des parts du fonds est certifiée tous les semestres par le Commissaire aux Comptes du fonds et établie de façon bimensuelle le quinzième (15<sup>e</sup>) jour de chaque mois (et si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour suivant) et le dernier jour de chaque mois. La valeur liquidative est publiée dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la date de valeur liquidative considérée.

**Frais du support en unités de compte (commissions et frais de gestion), hors frais du contrat :** 2,4 % TTC par an.

Pour connaître toutes les caractéristiques et frais de PrimoPacte 2, veuillez vous reporter au Document d'Information Clé du support.

Se référer à la Note/Notice d'Information du contrat d'assurance concernant le fonctionnement du contrat et les frais associés.

9. Track record : historique de performances d'investissement.



Société par Actions Simplifiée au capital de 173 680 €. 484 304 696 RCS Paris. TVA intracommunautaire FR 85 484 304 696. Société de conseil en gestion de patrimoine. NAF 6622Z. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF sous le N° E001759, Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, Intermédiaire en Assurance inscrit en qualité de courtier et Mandataire Non Exclusif en Opérations de Banque et en Service de Paiement inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 023 148. Agent de services de paiement enregistré au registre des agents financiers REGAFI auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution N° 84518, mandaté par Budget Insight, établissement de paiement agréé, 7 rue de la Croix Martre 91120 Palaiseau. Carte professionnelle « Transaction sur Immeubles et fonds de commerces avec détention de fonds » N° CPI 7501 2016 000 013 748 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France conférant le statut d'Agent immobilier. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière Police N° ABZX73-001 souscrite auprès de Liberty Mutual Insurance Europe SE, 42 rue Washington 75008 Paris.

SIÈGE SOCIAL : 6-8 rue du Général Foy - 75008 Paris. Tél.: 01 44 21 70 00 Fax : 01 44 21 71 23.

[www.primonial.com](http://www.primonial.com)

**ORADÉA VIE**, SA d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 26 704 256 €. Entreprise régie par le Code des assurances. Immatriculée au RCS Nanterre 430 435 669.

SIÈGE SOCIAL : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92919 Paris la Défense Cedex.

**EURAZEO INVESTMENT MANAGER** - S.A. à Conseil d'administration au capital de 999 788,69 euros - 414 735 175 R.C.S Paris. Société de gestion agréée par l'AMF sous le numéro GP 97-123. 117, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris France. [www.eurazeo.com](http://www.eurazeo.com)

#### CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2021

 GROUPE PRIMONIAL

ORADÉA VIE  
GRUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

**58,5 MDS €** D'ACTIFS  
GÉRÉS OU CONSEILLÉS

**6,9 MDS €** DE COLLECTE BRUTE EN 2021

**1 500** PARTENAIRES  
INSTITUTIONNELS ET INDÉPENDANTS

**PLUS DE 1 138** COLLABORATEURS

FILIALE DE SOGECAP\* DÉDIÉE  
AUX PARTENAIRES EXTÉRIEURS.  
LES ACTIFS DE SOGECAP SOUS GESTION  
S'ÉLÈVENT À **136 MDS €** AU 31/12/2021.

\* SOGECAP, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 263 556 110 €. Entreprise régie par le Code des assurances. 086 380 730 R.C.S. Nanterre.

Les contrats de la gamme Target+ et PrimoPER sont assurés par ORADÉA VIE, entreprise régie par le Code des assurances, et présentés par PRIMONIAL en sa qualité d'intermédiaire en assurances.